

AR PREFECTURE

005-210500237-20180704-20180704130-DE
Reçu le 12/07/2018

WISE PAR

FROMM Gérard le 19/07/2018 à 17:45



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2018

N° DEL 2018.07.04/130

Thème : DÉLÉGATION 2

Objet : Désignation de
représentants de la
commune au sein du
SIVU du Randon.

Convocation :

Date : 27/06/2018

Affichage : 27/06/2018

Nombre de membres
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de
suffrages
exprimés : 30

Le **mercredi 4 juillet 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, HOLLARD Rémi, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie.

Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à CIUPPA Marcel;
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;
BRUNET Pascale donne pouvoir à JALADE Jacques;
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à DAERDEN Francine;
ROMAIN Manuel donne pouvoir à KHALIFA Daphné;
RASTELLO Anne donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;
MONIER Bruno donne pouvoir à BREUIL Marc;
MUHLACH Catherine donne pouvoir à PICAT RE Alessandro;
DAZIN Florian donne pouvoir à PEYTHIEU ÉRIC.

Absents excusés :

GUIGLI Catherine, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, ROMAIN Manuel, RASTELLO Anne, PEYTHIEU Éric, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Daphné KAHLIFA

Rapporteur : Gérard FROMM

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 2014.04.17/055 du 17 avril 2014 portant désignation de représentants de la commune au sein de divers organismes et nommant Madame Renée PETELET membre titulaire du SIVU du Randon ;

Considérant la demande de Madame Renée PETELET de ne plus faire partie du SIVU du Randon ;

Considérant que l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précipitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Afin d'alléger le déroulement de la séance, il est proposé au conseil municipal de ne pas procéder au scrutin secret et d'accepter la désignation de Monsieur Gérard FROMM pour pourvoir au remplacement de Madame Renée PETELET, membre titulaire du SIVU du Randon et d'accepter la composition suivante des membres titulaires et suppléants :

3 MEMBRES TITULAIRES

- FROMM Gérard
- DAERDEN Francine
- CIUPPA Marcel

3 MEMBRES SUPPLÉANTS

- AIGUIER Yvon
- FERRAINA Marie-Hélène
- DUFOUR Maurice

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De ne pas procéder au scrutin secret, afin d'alléger le déroulement de la séance ;
- De désigner Monsieur Gérard FROMM en qualité de remplaçant de Madame Renée PETELET, membre titulaire du SIVU du Randon ;
- D'accepter la composition des représentants de la commune au sein du SIVU du Randon comprenant :
 - Comme membres titulaires :
 - Gérard FROMM, Francine DAERDEN et MARCEL CIUPPA
 - Comme membres suppléants :
 - Yvon AIGUIER, Marie-Hélène FERRAINA et Maurice DUFOUR
- D'autoriser le Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 30

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

12 JUL. 2018

Pour le Maire absent et par suppléance
Madame la Première Adjointe Nicole GUÉRIN